

**PORTANT SUR LES DATES LIMITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2026-2027  
POUR LES ETUDIANTS DE PREMIER ET SECOND CYCLES DE L'UCA**

**L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2024-05-31-05 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 05 mai 2024 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

Vu l'arrêté de la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en date du 18 février 2026 désignant Monsieur Mathias BERNARD administrateur provisoire de l'université Clermont Auvergne à compter du 16 mars 2026 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Les dates limites d'inscription administrative 2026-2027 pour les étudiants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles sont arrêtées telles que définies en annexe.

Dans le cas où l'utilisateur n'aurait pas procédé à son inscription administrative ni entamé les démarches d'inscription auprès de l'établissement dans les délais, sa place pourra être attribuée à un autre candidat.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Clermont-Ferrand,

L'administrateur provisoire de l'Université Clermont  
Auvergne  
Mathias BERNARD



Le 9 avril 2026

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

| Voies d'admission   | Dates limites d'inscription administrative – Etudiants de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycles  |
|---|---|
| <p><b>Réinscription</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>dès que possible après la publication des résultats de l'année antérieure, dans le respect des consignes transmises par la composante, et au plus tard le 30 septembre</li> </ul>  |
|  <p>NOR : MENS2501751A</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>17 juillet 2026 à 12h00, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission avant le 9 juillet 2026 inclus, ou ayant, au 10 juillet 2026, une proposition acceptée et des placements sur liste d'attente archivés</li> <li>24 août 2026 à 18h00, pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 11 juillet 2026 et le 23 août 2026 inclus</li> <li>dans les 5 jours ouvrés pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 24 août 2026</li> </ul> |
| <p><b>CPGE</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>selon conventions de partenariat</li> </ul>  |
|  <p>NOR : MENS2501841A</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>24 juillet 2026 à 23h59, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission avant le 19 juillet 2026 inclus</li> <li>dans les 5 jours ouvrés pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 20 juillet 2026</li> </ul>   |
| <p><b>eCandidat</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>24 juillet 2026 à 23h59, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission avant le 19 juillet 2026 inclus</li> <li>24 août 2026 à 23h59, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 20 juillet 2026 et le 23 août 2026 inclus</li> <li>Dans les 5 jours ouvrés pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 24 août 2026</li> </ul>  |
| <p><b>ÉTUDES EN FRANCE</b> ou <b>DAP</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>la date limite d'arrivée est déterminée pour chaque formation par le Directeur de la composante porteuse. Elle figure dans le courrier d'admission avec les modalités d'inscription</li> </ul>   |
| <p><b>Autres voies d'admission</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>dans les 5 jours ouvrés suivants l'acceptation de la proposition d'admission</li> </ul>  |